

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 6 avril 2020, à 20h00, via conférence téléphonique et/ou vidéo à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller, Michel Henin, Conseiller et Josée Leclair, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent :

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 20h15, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2020-04-077**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Josée Leclair

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffé
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 mars 2020
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2020
  - 3.4 Dépôt du bordereau de correspondance
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
  - 4.2 Financement règlements 410-2002 160,400\$ - Concordance
  - 4.3 Financement règlements 410-2002 160,400\$ - Adjudication
  - 4.4 TECQ 2019-2023 - Confirmation de la programmation des travaux
  - 4.5 Appel d'offres Jeux d'eaux et bâtiment de service – Octroi de contrat
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
  - 6.1 Camp de jour – Embauches conditionnelles
7. Urbanisme et développement économique
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
  - 7.2 Matricule 1606-12-2411
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics

11. Sécurité publique

12. Avis de motion

12.1 Règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020)

12.2 Règlement 507-2020 (Animaux de compagnie)

13. Règlements

13.1 Règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020) -  
Projet

13.2 Règlement 507-2020 (Animaux de compagnie) - Projet

14. Administration

14.1 Société canadienne du cancer - Mois de la jonquille

14.2 Diminution de vitesses - Rues municipales

14.3 MTQ - Demande diminution des vitesses routes provinciales

14.4 MTQ – Demande aménagement bande cyclable partagée (chemin Saint-  
Pierre)

14.5 MTQ – Demande installation bac à fleurs (avancées de trottoirs – rue  
Principale)

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**3. GREFFE**

**2020-04-078**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance  
procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du  
procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-079**

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 10 mars 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance  
procès-verbal de la séance spéciale du 10 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du  
procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Benoît Desrochers

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 10 mars 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-080**      **3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 13 mars 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-081**      **3.3 Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance est remis aux membres du conseil pour consultation.

**4. TRÉSORERIE**

**2020-04-082**      **4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer**

Il est proposé par Serge Perreault

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés et comptes à payer, représenté par les chèques numéros 7466 à 7502, au montant de 184,250.90\$ couvrant la période du 2 mars au 6 avril 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-083**      **4.2 Financement règlements 410-2002 160,400\$ - Concordance**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte Élisabeth souhaite emprunter par billets pour un montant total de 160 400 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
410-2002	160 400 \$

**ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;**

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021. 30 500 \$  
2022. 31 200 \$  
2023. 32 100 \$  
2024. 32 900 \$  
2025. 33 700 \$ (à payer en 2025)  
2025. 0 \$ (à renouveler)

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2020-04-084

#### **4.3 Financement règlements 410-2002 160,400\$ - Adjudication**

Date d'ouverture :	6 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 avril 2020
Montant :	160 400 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 160 400 \$;

**ATTENDU QU'À** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

30 500 \$	2,88000 %	2021
31 200 \$	2,88000 %	2022
32 100 \$	2,88000 %	2023
32 900 \$	2,88000 %	2024
33 700 \$	2,88000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,88000 %

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 500 \$	2,10000 %	2021
31 200 \$	2,15000 %	2022
32 100 \$	2,25000 %	2023
32 900 \$	2,40000 %	2024
33 700 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,09400

Coût réel : 3,01675 %

### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

30 500 \$	3,39000 %	2021
31 200 \$	3,39000 %	2022
32 100 \$	3,39000 %	2023
32 900 \$	3,39000 %	2024
33 700 \$	3,39000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,39000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY est la plus avantageuse.

Il est proposé par Josée Leclair

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte Élisabeth accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 160 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 410 2002. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par

Il est résolu : Josée Leclair

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-086**

**4.5 Appel d'offres Jeux d'eaux et bâtiment de service – Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public afin de procéder aux travaux de construction de jeux d'eau et de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout au parc Primevère, afin d'obtenir des prix pour la réalisation de ces projets.

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) fournisseurs ont fourni des propositions ;

- Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.)
- Les Entreprises Daniel Brûlé inc. (Piscines EDB)
- Inexco Construction inc.

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse des soumissions par le Groupe Équation (en annexe pour en faire partie intégrante), Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.) est le soumissionnaire le plus bas et sa soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la ventilation des coûts des projets et des subventions à recevoir sont :

	<b>JEUX D'EAU</b>	<b>BÂTIMENT SERVICE</b>	
<u>COÛTS:</u>			
Jeux d'eau	\$ 173 311		
Bâtiment de service	\$ -	\$ 66 087	
	\$ 173 311	\$ 66 087	\$ 239 397
<u>SUBVENTIONS:</u>			
TECQ	\$ 121 275	\$ 50 000	
Desjardins	\$ 10 000	\$ -	
PAC Rural	\$ 27 400	\$ -	
	\$ 158 675	\$ 50 000	\$ 208 675
	<b>Mise de fond du milieu</b>		<b>\$ 30 722</b>

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault  
**Il est résolu :**

**QUE** le Conseil accepte la proposition conforme la plus basse découlant de l'appel d'offres, soit celle de Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.) au montant de 228,241.36 \$ avant taxes;

Le conseil autorise une appropriation du surplus cumulé non-affecté de 31,000\$.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (20h45 à 20h51)

### 6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

#### 2020-04-087 6.1 Camp de jour – Embauches conditionnelles

**ATTENDU** les consignes actuelles du gouvernement du Québec concernant la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut prévoir la tenue du Camp de jour 2020, si l'urgence sanitaire est levée d'ici le mois de juin 2020.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault  
**Il est résolu :**

**De confirmer** que, l'embauche des employés saisonniers du Camp de jour 2020, sera conditionnelle à la levée de l'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec avant le début du camp de jour.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **2020-04-088 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

### **2020-04-089 7.2 Matricule 1606-12-2411**

**ATTENDU QUE** les plans d'architectes ont été déposés, tel que demandé à la résolution 2020-02-032;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme au niveau de l'intégration architecturale et du règlement 489-2017.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** l'émission du permis de rénovation extérieure, le tout, tel que décrit aux plans d'architectes déposés en annexe, pour en faire partie intégrante.

**D'ABROGER** la résolution 2019-10-237 et de ce fait, annuler l'amende de 10,000\$ imposée ainsi que tous les frais.

Monsieur le maire demande le vote.

Contre : Johanne Pagé, Claude Houle

Pour : Josée Leclair, Benoît Desrochers, Louis Bérard

Le vote de M. Michel Henin n'a pas été enregistré dû à un problème de son.

*Adoptée à la majorité*

## **8. LOISIRS ET PARCS**

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

## **10. TRAVAUX PUBLICS**

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12. AVIS DE MOTION**

### **2020-04-090 12.1 Règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020)**

Avis de motion est donné par Benoît Desrochers qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020) afin d'amender l'article 10.

M. Desrochers fait lecture du projet de règlement 505-2019-1 et copie du projet de règlement sera disponible sur le site de la municipalité dans la section Avis publics.



**2020-04-091      12.2 Règlement 507-2020 (Animaux de compagnie)**

Avis de motion est donné par Josée Leclair qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 507-2020 (Animaux de compagnie).

Le projet de règlement 507-2020 est disponible sur le site de la municipalité dans la section Avis publics.

**13. RÈGLEMENTS**

**2020-04-092      13.1 Règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020)**

Il est proposé par Benoît Desrochers

**D'ADOPTER** le projet de règlement 505-2019-1 (Taxation, Tarifications & Compensations 2020).

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-04-093      13.2 Règlement 507-2020 (Animaux de compagnie)**

Il est proposé par Josée Leclair

**D'ADOPTER** le projet de règlement 507-2020 (Animaux de compagnie).

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**14. ADMINISTRATION**

**2020-04-094      14.1 Société canadienne du cancer - Mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie; **CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

**CONSIDÉRANT QU'**environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

**CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer.

Il est proposé par Claude Houle

**Il est résolu :**

**DE** décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille à Sainte-Élisabeth;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Élisabeth encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

**DE** verser à la Société canadienne du cancer une aide financière de 100\$ pour l'achat de jonquilles dans la cadre de la Campagne de la jonquille 2020 et appliquer la dépense au poste budgétaire prévu à cet effet.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **2020-04-095    14.2 Diminution de vitesses - Rues municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth désire miser sur la sécurité de tous ;

Il est proposé par Benoît Desrochers

**Il est résolu :**

De modifier les limites de vitesses sur les routes de la Municipalité de Sainte-Élisabeth par une limite à l'heure de :

Rang St-Martin : 70 km  
Rang de la Rivière Nord : 70 km  
Rang de la Chaloupe : 70 km  
Rue Mercier : 30 km  
Rue Casaubon : 30 km  
Rue Laporte : 30 km  
Rue Pelland : 30 km  
Rue St-Thomas : 30 km

Monsieur le maire demande le vote.

Contre : Johanne Pagé, Claude Houle, Michel Henin

Pour : Josée Leclair, Serge Perreault, Louis Bérard

*Adoptée à la majorité*

**2020-04-096 14.3 MTQ - Demande diminution des vitesses routes provinciales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth désire miser sur la sécurité de tous.

Il est proposé par Serge Perreault

**Il est résolu :**

De demander au Ministère du Transport du Québec de modifier les limites de vitesses sur les routes de la Municipalité de Sainte-Élisabeth par une limite à l'heure de :

- Rue Principale : 40 km/hre
- Rang du Ruisseau :
  - De la rue Principale au 2610, Rang du Ruisseau = 40km/hre
  - Du 2610, Rang du Ruisseau jusqu'à Notre-Dame-de-Lourdes = 70 km/hre
- Rang de la Rivière Sud : 70 km

Monsieur le maire demande le vote.

Contre : Johanne Pagé

Pour : Claude Houle, Michel Henin, Josée Leclair, Benoît Desrochers, Louis Bérard

*Adoptée à la majorité*

**2020-04-097 14.4 MTQ – Demande aménagement bande cyclable partagée (chemin Saint-Pierre)**

**ATTENDU** qu'un nombre important de cyclistes utilisent plusieurs espaces routiers (municipaux et provinciaux) sur notre territoire;

**ATTENDU** qu'afin d'assurer la sécurité des cyclistes utilisant le Chemin St-Pierre, la municipalité de Sainte-Élisabeth juge que l'aménagement d'une bande cyclable est la solution la plus viable pour assurer une meilleure cohabitation des véhicules motorisés et les cyclistes.

Il est proposé par Josée Leclair

**Il est résolu :**

**DE DEMANDER** au Ministère des Transports :

- L'aménagement d'une bande cyclable sur le Chemin St-Pierre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth;
- La réduction de la limite de vitesse à 70 km/hre (chemin St-Pierre).

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**M. Claude Houle quitte la visioconférence à 21h34**

2020-04-098 **14.5 MTQ – Demande installation bac à fleurs (avancées de trottoirs – rue Principale)**

**ATTENDU QUE** l'aménagement des avancées de trottoirs sur la rue Principale doit être terminé afin d'assurer la sécurité des piétons et réduire la vitesse des véhicules motorisés dans la zone scolaire;

**ATTENDU QUE** l'installation de bacs à fleurs (en béton avec bande réfléchissante) éveillera l'attention des conducteurs, sans nuire à la visibilité des piétons, des véhicules ni aux opérations de déneigement.

Il est proposé par Benoît Desrochers

**Il est résolu :**

**DE DEMANDER** au Ministère des Transports l'installation de bacs à fleurs (en béton avec bande réfléchissante) sur les avancées de trottoirs sur la rue Principale.

Monsieur le maire demande le vote.

Contre : Johanne Pagé

Pour : Michel Henin, Josée Leclair, Serge Perreault, Louis Bérard

*Adoptée à la majorité*

**15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-04-099 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** la présente séance soit levée à 21h48

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*